

S'inscrire à l'école par la voie électronique

La grande nouveauté de la rentrée scolaire 2018

Cela va être à nouveau le stress pour près de 100.000 parents : dès la fin janvier, la procédure sera lancée pour les inscriptions en première année secondaire en vue de la rentrée scolaire de septembre 2018. Avec une grande nouveauté, cette année : une partie de la procédure pourra être faite par voie électronique.

Le 29 janvier au plus tard, tous les parents qui ont un enfant concerné par le passage dans l'enseignement secondaire devront être en possession du formulaire unique, le seul sésame qui ouvre les portes d'une école secondaire. Ils auront alors trois semaines pour remettre ce formulaire dans l'école de leur première préférence.

PAS DE MIRACLE

Rien ne change réellement dans les critères de sélection... Et il n'y a pas de miracle à prévoir : des enfants vont stresser jusqu'à la dernière minute et quelques dizaines d'entre eux ne seront sans doute pas inscrits au 1^{er} septembre...

Mais il y a une grande nouveauté : l'administration a développé, en collaboration avec l'ETNIC, la possibilité pour les parents d'encoder leur volet confidentiel par la voie électronique. C'est le volet qui reprend l'école de la première préférence et un maximum de neuf autres (par ordre de préférence) où

les parents voudraient voir leur enfant poursuivre sa scolarité.

Attention, il y a une nuance d'importance : tout le processus d'inscription ne pourra pas se faire via son ordinateur. Pour la version électronique du volet confidentiel, la première préférence ne pourra pas être complétée. Les parents devront toujours se rendre physiquement dans l'école qui constitue leur choix prioritaire.

explique le porte-parole de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns. « On encourage les familles à se rendre aux journées portes ouvertes. La voie numérique fera malgré tout gagner du temps. Elle permettra de raccourcir le début de la procédure et de fournir plus rapidement des infos aux parents. »

LISTES D'ATTENTE

Les parents qui ne font pas ce choix ne seront, bien sûr, pas défavorisés : la procédure classique reste d'actualité. À noter que la fin de la procédure ne sera pas, elle, raccourcie. C'est le 24 août que l'on ne conservera sur les listes d'attente que les élèves n'ayant encore obtenu une place en ordre utile dans aucune école.

Une autre modification peut influencer l'indice composite que reçoit chaque élève. Cet indice s'obtient par multiplication de coefficients attribués à chacun des critères que sont les distances, le partenariat, l'immersion, la fratrie, etc. Ils peuvent être d'une grande importance dans l'obtention d'une place dans une école. Les modifications concernent l'encadrement différencié (ou renforcé afin d'assurer à chaque élève des chances égales, NdlR) ; cela a entraîné une large révision de la liste des écoles porteuses de cette caractéristique. Certaines ne le sont plus alors que d'autres le sont devenues. ●

DIDIER SWYSEN

« C'est important d'avoir un contact avec la première école que l'on choisit pour son enfant »

Marie-Martine Schyns

La raison ? « C'est important d'avoir un contact avec l'établissement du premier choix pour son enfant, de découvrir le projet de cette école »,

Décret inscriptions : à quand la grande réforme ?

Rentrée 2018 : dates importantes

> **Le 29 janvier au plus tard** : les écoles fondamentales transmettent les formulaires uniques d'inscription en première secondaire aux parents.

> **Du 19 février au 9 mars inclus** : c'est la phase d'enregistrement des inscriptions en première secondaire. Pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires n'a pas la moindre importance. Les parents les remettent quand ils le souhaitent entre ces deux dates.

> **Du 10 mars au 23 avril inclus** : aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.

> **Deuxième quinzaine d'avril** : la Commission des inscriptions (CIRI) informe les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente.

> **Le 23 avril** : reprise des inscriptions, dans l'ordre chronologique cette fois.

> **Jusqu'au 23 août** : les listes d'attente sont intégralement maintenues.

> **Le 24 août** : ne restent en liste d'attente que les élèves n'ayant encore obtenu aucune place en ordre utile dans aucune école de leur choix. ●

Rien ne devrait changer radicalement avant 2020 !

Comment va évoluer le décret inscriptions ? On en a beaucoup parlé au cours de la crise politique francophone de l'été. Le ministre Schyns avait même proposé aux groupes politiques du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de travailler collectivement aux meilleures solutions possibles. Aucun parti francophone ne pense que le décret doit rester en l'état... Les avis sont tranchés chez DéFI ou au Parti populaire qui veulent voir le décret abrogé. Le MR a longtemps privilégié cette thèse avant d'opter pour des modifications substantielles à apporter au texte. Six mois plus tard, où en est-on ?

« La ministre ne fera aucune proposition, mais elle va présenter un document qui reprendra toutes les possibilités, avec leurs avantages et leurs inconvénients », précise le porte-parole de M^{me} Schyns, tout en admettant qu'il n'y a pas de *« formule magique »*. *« Ce document sera transmis au parlement d'ici quelques semaines. »*

Peut-on s'attendre à des changements en vue de la rentrée 2019 (la procédure étant lancée pour 2018) ? Au cabinet, on table plutôt sur la rentrée 2020 pour des changements forts. *« Des familles ont fait des choix de vie, déménager par exemple. Il faut laisser le temps aux gens de se préparer. »* ●

D.S.W.

Bon à savoir pour les parents

Une demande de paiement est de toute façon proscrite

> **Aller à la rencontre de la future école de votre enfant.** Le dispositif des inscriptions laisse la latitude aux parents et aux écoles de prendre des contacts préalables. Un tel contact n'a pas d'incidence « administrative », mais devrait, si possible, précéder le moment de l'introduction du formulaire unique d'inscription (FUI), laquelle aura lieu à partir du 19 février. Les parents reçoivent des infos comme le projet d'établissement, le règlement des études, etc. Attention : il ne s'agit pas d'une pré-inscription et cela ne dispense pas de procéder à une inscription au moyen du formulaire entre le 19 février et le 9 mars.

> **Ne pas inscrire votre enfant trop tôt.** Aucune demande d'inscription en 1^{er} secondaire ne peut être actée avant le 19 février 2018.

C'est à cette date que s'ouvre une période d'inscription qui se termine le 9 mars et durant laquelle la chronologie des inscriptions n'intervient pas. Au-delà du 9 mars, aucune nouvelle demande ne pourra être actée avant le 23 avril. À cette date, les parents peuvent à nouveau inscrire leur enfant et les écoles doivent acter ces demandes dans l'ordre chronologique. Le formulaire unique permet d'éviter les inscriptions multiples tout en permettant aux parents d'indiquer dans quel(s) autre(s) établissement(s) ils préféreraient voir inscrit leur enfant à défaut de pouvoir l'être dans celui correspondant à leur première préférence et dans lequel ils déposeront leur FUI complété. Aucune inscription ne peut être introduite par téléphone, fax, mail, etc. Toute

fraude avérée, notamment celle consistant à déposer plusieurs demandes sous des formulaires différents, conduira à l'annulation de toutes les demandes d'inscription. Dans tous les cas, la demande de paiement d'une somme d'argent est prématurée et proscrite.

> **Il existe des priorités.** Elles ne sont valables que dans l'école secondaire correspondant à la première préférence et uniquement durant la période du 19 février au 9 mars. Elles sont hiérarchisées : la priorité « fratrie » (frère, sœur, tout mineur résidant sous le même toit dans le cadre, notamment, des familles recomposées) l'emporte sur toutes les autres et la priorité « parent prestataire » est la plus faible (un parent au moins travaille dans l'école). Entre les deux, la priorité pour un enfant en situation pré-

caire (issu d'un home, d'une famille d'accueil...), la priorité pour un enfant à besoins spécifiques (handicap, etc.)... ●

D.S.W.

Un test de français prévu pour ceux qui veulent enseigner

Les fautes d'orthographe des enseignants, une plaie en France comme en Belgique

« Ce midi, à la cantine, il y a des frites (sic) au menu. » Les enseignants s'attachent les cheveux à comptabiliser les fautes d'orthographe dans les copies de leurs élèves, mais celle-là se trouvait écrite au tableau... Et un instituteur était bien responsable de cette bourde dans cette classe de 3^e primaire d'une école bruxelloise. Les fautes d'orthographe des enseignants donnent le tournis aux parents et aux directions de nos établissements scolaires. La crédibilité du prof en prend inévitablement un coup : pluriel qui boude, participe passé qui déraïlle, nom commun passé à tabac... Les journaux français en font justement leurs choux gras ces derniers jours, bien tuyautés par l'implacable site « Bescherelle ta mère ». Les exemples que vous lisez ci-dessus ont d'ailleurs été compilés par nos confrères du

« Parisien ».

QUESTION DOULOUREUSE

On peut rire, mais on ne se moque pas. La question est sensible, douloureuse même. Chez nous aussi, car n'oubliez pas une seconde qu'elle épargne nos enseignants, « Ce n'est pas un problème récent et nous avons toujours insisté pour que l'on y remédie dans la formation initiale des enseignants », explique Bernard Hubien, secrétaire général de l'Union francophone des Associations de parents de l'enseignement catholique. « Un jour, un parent m'a raconté qu'il avait fait remarquer à une enseignante qu'il y avait un problème dans l'exercice remis aux enfants : à chaque ligne, il y avait une faute d'orthographe ou de syntaxe. L'enseignante lui a répondu que

ce n'était pas grave, puisque c'était un cours de maths !! » Bien sûr que c'est très grave de martyriser ainsi le français ! Régulièrement, c'est la mauvaise compréhension de l'énoncé d'un exercice qui explique une partie de l'échec d'un élève. »

TEST INDICATIF

M. Hubien fait aussi remarquer que l'on entend, d'un autre côté, les directeurs des hautes écoles dire que s'ils sont trop sévères, ils ne diplômeront plus suffisamment d'étudiants pour éviter une grave pénurie d'enseignants. « Mais il faut réagir, on ne peut pas être fataliste par rapport à ça ! », tonne-t-il encore. Un appel qui n'est pas tombé dans l'oreille de sourds. Ces dernières années, les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont insisté sur

le renforcement des savoirs de base, les maths et le français en tête de gondole. Cela vaut aussi bien pour les enfants que pour ceux qui leur donnent cours ou seront appelés à le faire dans les prochaines années. La formation initiale des enseignants devrait être renforcée même si le ministre Jean-Claude Marcourt (enseignement supérieur) a indiqué, mardi, que son entrée en vigueur, prévue pour septembre 2019, pourrait être reportée d'un an (plusieurs points restant polémiques entre les partenaires PS et cdH). Le ministre a prévu un test de français avant de commencer ces études, test indicatif avec remédiation pour ceux qui trébucheraient. La guerre aux fautes d'orthographe aura bien lieu ! ●

DIDIER SWYSEN

Les raisons d'un « déraillement » ?

On demande de plus en plus de choses aux enfants

Comment expliquer ce « déraillement progressif » de la maîtrise du français ? Le constat ne concerne pas que les profs, notre métier n'est pas non plus épargné... C'est la question du jour, du mois et de l'année à mille euros ! Lu dans « Le Parisien », un expert français expliquait « *qu'ils ont grandi avec les textos, mais sans dictée quotidienne, à une époque où l'orthographe ne compte guère dans la notation et où l'enseignement des fondamentaux est en recul* ». Le coup du texto ne plaît pas trop, ni à Bernard Hubien, ni au porte-parole de la ministre Schyns, tous deux réticents à mettre plus qu'un orteil dans

une explication. « *Peut-être que la maîtrise de la langue a été moins importante à un moment* », risque le premier. « *Il y a sans doute un autre rapport à l'orthographe et à la syntaxe qu'il y a 30 ans. Je m'abstiendrai d'en dire plus.* »

Du côté du cabinet Schyns, on constate que les programmes n'accordent pas moins d'importance au français. « *C'est compliqué. Peut-être que la complexité grandissante du monde joue un rôle ? L'école s'ouvre sur plus de domaines qu'avant. À côté des savoirs de base, on demande de plus en plus de choses aux élèves.* » ●

D.S.W.